

Communauté de Communes Bresse
Mairie – 01190 Ozan

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

> en exercice : 36 > pour : 34
> présents : 31 > contre :
> votants : 34 > blanc :
> abstention :

Date de convocation : 3 juillet 2018

Séance du 9 juillet 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 9 JUILLET à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Vésines, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-la-Ville	REPIQUET Dominique-BOSSAN Françoise-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	THEVENOT Jean-Claude
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	JOUBERT-LAURENCIN Monique
	Chavannes/Reyssouze	MOREL Paul
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Dommartin	NOVE-JOSSERAND Michel
	Feillens	BILLOUDET Guy-MONTEGERRAT Guy-RENOUD-LYAT Catherine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-COULON Arnaud
	Ozan	FEYEUX René
	Pont-de-Vaux	PAGNEUX Marie-Claude-MAINGRET Martine-PATRIARCA Cécile
	Replonges	VERNOUX Bertrand-RETY Jean-Pierre-ROBIN Pascale-BERTHET Laurence
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	CLERE Daniel
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-DECONCLOIT Florence
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	BOURCET Michèle
	Vésines	JULLIN Gilbert

Étaient absents les délégués suivants : DIOCHON Eric, DUBY Françoise, BERNARD Stéphanie, BENAS Jean-Paul et MARGUIN Jean-Pierre.

Monsieur Eric DIOCHON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques BESSON pour voter en son nom.
Madame Françoise DUBY a donné pouvoir à Madame Catherine RENOUD-LYAT pour voter en son nom.
Madame Stéphanie BERNARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud COULON pour voter en son nom.

Monsieur Arnaud COULON a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Aide en faveur de l'enseignement musical.

La Communauté de Communes Bresse et Saône a souhaité apporter son soutien aux associations d'enseignement musical - ces dernières étant très investies dans la vie communautaire - et, à cet effet, a réuni les douze associations musicales du territoire qui regroupent, au total, 694 élèves.

Actuellement, seule une école est subventionnée, l'AIAMA de Pont-de-Vaux et, pour des prestations similaires, les autres écoles sollicitent également une aide.

La commission finances, après examen des dossiers, a défini des critères permettant de garantir une équité sur le territoire :

- être âgé de moins de 18 ans
- résider sur le territoire communautaire
- ne pas être inscrit uniquement en chant choral.

En appliquant ces critères, 175 élèves sont éligibles.

Il est donc proposé, après avis favorable de la commission finances, de soutenir les neuf associations suivantes en allouant 50 euros par élève :

.../...

Envoyé en préfecture le 12/07/2018
Reçu en préfecture le 12/07/2018
Affiché le 12/07/2018
ID : 001-200071371-20180709-20180709_104-DE

Replonges : l'Alerte, la Formation Musicale, l'Union Musicale
Feillens : l'Union Musicale
Manziat : l'Union Musicale, la Jeanne d'Arc
Bâgé-Dommartin : l'Union Musicale des 3 Bâgé Dommartin
Pont-de-Vaux : l'Orchestre de Pont-de-Vaux
Saint-André-de-Bâgé : Orfeo

L'AIAMA de Pont-de-Vaux ayant établi son budget 2017/2018 sur la base des subventions allouées précédemment, et comme vu avec le rapport précédent, se voit allouer 12 000 € mais dès l'année 2019, elle entrera également dans ces critères.

Pour 2018, 140 élèves sont donc concernés, soit une enveloppe de 7 000 € pour l'enseignement musical.

Vu les éléments ci-dessus présentés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à verser les sommes indiquées,

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget administratif 2018.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Le Président,



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 12.07.2018
et publication ou notification
le 12.07.2018
Le Président

